

## INTRODUCTION

---

Notre assistance Schengen INCOMING est destinée aux étrangers qui résident temporairement en Belgique, l'espace Schengen, en CE ou en Suisse en tant que touriste, étudiant, au pair, stagiaire ou tout simplement en visite chez la famille ou des amis. **L'assistance Schengen** prévoit le **remboursement aussi bien des frais médicaux que des frais de soins dentaires** et prévoit en outre une **assistance complète et le rapatriement**. En plus, nous prévoyons un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente à la suite d'un accident et nous assurons également la responsabilité civile et les bagages.

Les garanties d'assistance Schengen sont valables **sur tout le territoire Schengen, en CE et en Suisse**. Pour des séjours à partir de 6 mois, nous couvrons les frais médicaux engagés lors d'une visite unique dans le pays d'origine pendant une période maximum de 15 jours ainsi que les bagages pendant l'aller et le retour.

En cas de retour prématuré en raison d'une maladie grave ou d'un accident de l'assuré, nous prévoyons une indemnité au prorata des droits d'inscription et/ou frais de cours.

**Un séjour bien assuré signifie un séjour sans soucis! Pensez-y à temps!**

